

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT  
DE LA HAUTE-VALLEE DU RAHIN  
19 TER GRANDE RUE - 70290 CHAMPAGNEY**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 16 NOVEMBRE 2017 A 18H00**

L'an deux mil dix-sept, le 16 novembre à 18h00, les membres composant le Comité du Syndicat se sont réunis au siège du syndicat au 19 TER Grande Rue 70290 Champagny, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bernard COTTA.

**Étaient présents :** MM. COTTA – CESCHIA – GARNIER –MILLE –et PAOLI.

**Étaient absents :** Mme NOUVEAU et MM. JACOBBERGER - JACQUEY.

**Étaient également présents :** M. Christian ALEXANDRE de Gaz et Eaux et Mme Marie-Claire GARNIER (secrétaire du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Champagny).

*Membres en exercice : 8*

*Date de convocation : 09/11/2017*

*Date d'envoi des convocations : 09/11/2017*

*Date d'affichage : 09/11/2017*

Le président remercie les personnes présentes, souhaite la bienvenue à tous et invités et ouvre la séance.

M. CESCHIA a été nommé secrétaire de la séance.

**1) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2016**

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif DU SYNDICATINTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA HAUTE VALLÉE DU RAHIN. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

**Modalités de vote : 5 voix pour, 0 : contre, 0 : abstention : 0.**

**2) INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX EN COURS**

Les travaux de chemisage de la rue du Père André à Champagny, sont achevés, il reste à payer les dernières prestations de l'entreprise OREA et à réceptionner les travaux.

Dès que la réception des travaux sera faite, le secrétariat pourra demander les décomptes finaux de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la rue de la Chaillée à Plancher Bas et le chemisage de la 2<sup>ème</sup> partie de la rue du Père André à Champagny, et le versement des subventions demandées, puis la participation de la commune de Plancher Bas aux travaux de la rue de la Chaillée.

### 3) INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX POUR 2018

Le président rappelle aux membres de l'assemblée que les communes ont reçu un courrier pour connaître leurs intentions de travaux pour l'année 2018 en matière d'assainissement collectif, les informations connues à ce jour sont les suivantes :

#### 1) CHAMPAGNEY :

##### \* Le Beuveroux :

Une estimation des travaux avait été demandée pour cette partie d'assainissement collectif, le coût est d'environ : 325 000.00€ HT estimé par le Cabinet d'Etudes André, la commune doit donc faire une demande par écrit, si elle souhaite faire les travaux et de déterminer l'ordre des tranches de travaux, et dans quel ordre de priorité afin d'amorcer le projet pour l'année 2018.

##### \* Raccordement du futur Colruyt :

Le Département de la Haute-Saône doit rendre un rapport afin de déterminer les conditions d'implantation et de circulation pour ce commerce, le projet est en attente pour l'instant.

#### 2) PLANCHER BAS :

Pas d'information reçue à ce jour.

#### 3) RONCHAMP :

\* Rue des Champs : création des réseaux d'assainissement collectif d'eaux pluviales et d'eaux usées, et d'eau potable, le Président propose de rencontrer M. GERMAIN, président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Champagne pour la réalisation de ces travaux en commun.

#### 4) PLANCHER LES MINES :

Pas d'information reçue à ce jour.

### 4) INFORMATIONS SUR LE CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Président rappelle, aux membres de l'assemblée présents, que pour le nouveau contrat de la délégation du service public d'assainissement collectif, que le candidat Gaz et Eaux a été une deuxième fois entendu et que des modifications de tarifs ont été demandées.

Le président propose les prochaines dates de réunions suivantes pour l'autorisation de signature du président et la signature du contrat aux dates suivantes :

- Le mardi 28 novembre 2017 à 18h00,
- Le jeudi 14 décembre 2017 à 18h00.

### 5) QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

Le Président,  
Bernard COTTA

